

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

523, rue Leclerc

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 juillet 2026 au parc Jean-Claude-Crevier situé au 232, rue Bertrand à Repentigny ou en cas de pluie, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 523, rue Leclerc, à Repentigny portant le numéro de lot 2 146 227, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 juin 2026.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal mixte aux usages commercial et résidentiel sur l'immeuble situé au 523, rue Leclerc, portant le numéro de lot 2 146 227 :

- Autoriser l'implantation de l'aire de stationnement en cour avant alors que le règlement exige l'implantation en cour latérale et arrière;
- Autoriser que la façade principale ne soit pas située face à la voie publique alors que le règlement exige que la façade soit située face à la voie publique;
- Autoriser une proportion d'espaces verts en cour avant de 27,5 % alors que le règlement exige une proportion minimale d'espaces verts en cour avant de 50 %.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois de juin.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat